

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU LUNDI 13 MAI 2013 A 18 H 15

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

2- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- a) Avenant n° 1 à la convention d'occupation du Centre Technique des Transports par la Ville d'Eprenay (Rap. M. le Maire)
- b) Convention de répartition de charges de chauffage – Palais de Justice (Rap. M. le Maire)
- c) Création d'un service commun en urbanisme prospectif Communauté de Communes Eprenay Pays de Champagne (Rap. M. le Maire)
- d) Nombre et répartition des Conseillers du futur Conseil Communautaire (Rap. M. le Maire)
- e) Acquisition et classement dans le domaine public d'une emprise foncière rue Flandre Dunkerque 1940 à Eprenay (Rap. Mme HEURTAUX)
- f) Cession d'une emprise foncière au lieudit « Chemin des Côtes » à Eprenay à la Communauté de Communes Eprenay Pays de Champagne (Rap. Mme HEURTAUX)
- g) Fourrière automobile – Convention de concession S.A.R.L PONTALIER (Rap. M. FROMM)
- h) Acquisition des lots n° 124, 135, et 136 issus de l'immeuble en copropriétés sis 27, avenue de Middelkerke (Rap. M. FROMM)
- i) Extension de la gratuité de la première heure de stationnement sur le parking GALLICE (Rap. M. FROMM)
- j) Décision modificative n° 1 – exercice 2013 (Rap. M. le Maire)
- k) Attributions de subventions (Rap. M. le Maire)
- l) Garantie d'emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de la S.A. d'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS pour le Quartier Bernon Squares Offenbach, Messenger et Léhar (Rap. Mme GARZA)

3 – AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION

- a) Contrat urbain de cohésion sociale 2007-2009 – bourse au permis de conduire - attribution (Rap. Mme CHARIF)
- b) Contrat urbain de cohésion sociale – programmation 2013 (Rap. Mme CHARIF)

4 – ANIMATION ET ATTRACTIVITE DE LA VILLE

- a) Convention de partenariat entre la Ville d'Eprenay et les lycées Godart-Roger et Léon-Bourgeois (Rap. M. MARANDON)
- b) Tarifs des séjours pour les 5 – 8 ans et les 11 – 17 ans (Rap. M. MARANDON)
- c) Convention de mécénat dans le cadre de la commémoration de la campagne de France de 1814 (Rap. M. MARECHAL)
- d) Tarifs forains 2013 (Rap. M. FROMM)

5 - CADRE DE VIE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Convention relative à l'implantation de piézomètres par la société Artelia	(Rap. M. le Maire)
Avis sur la dérogation pour bénéficier du dispositif « DUFLOT »	(Rap. Mme LEGRAS)
Révision du Plan Local d'Urbanisme	(Rap. Mme LEGRAS)
) Transformation de la zone de protection du patrimoine architectural Urbain et paysager (ZPPAUP) en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)	(Rap. Mme LEGRAS)
Avenant n° 1 aux conventions relatives à la mise en place d'une signalisation des hôtels et restaurants sparnaciens et limitrophes à la commune d'Epernay	(Rap. M. FROMM)
Classement dans le domaine public de parcelles appartenant au domaine privé de la commune	(Rap. M. FROMM)
Implantation de jardinières bacs à fleurs et récupérateurs de piles sur le domaine public à titre gratuit	(Rap. M. FROMM)
Rétrocession de concession COUILLIET SIVERT	(Rap. Mme LEGRAS)
Annulation reprise concession perpétuelle MELAN GOMARD procédure 2009-2012	(Rap. Mme LEGRAS)
Convention de mise a disposition du domaine public pour l'implantation de conteneurs de collecte de verre par la C.C.E.P.C.	(Rap. M. SCHMIT)

6 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1^{ère} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3^{ème} Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7^{ème} Adjoint, M. Jacques FROMM, 8^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9^{ème} Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10^{ème} Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etai^{ent} absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4656

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Melle Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 à 18 H 15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4657

**2a-AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU CENTRE
TECHNIQUE DES TRANSPORTS PAR LA VILLE D'EPERNAY**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention en date du 1^{er} avril 2009 portant occupation du Centre Technique des Transports,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2013,

Considérant que la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne souhaite que soit pris en compte un nouveau poste de dépenses relatif à l'entretien des espaces verts,

Considérant qu'il convient donc d'établir un avenant à la convention afin de prendre en compte cette nouvelle charge dans la répartition entre les occupants,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de l'avenant à conclure et notamment la répartition des charges de fonctionnement,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention d'occupation du Centre Technique des Transports, ci-annexé, à intervenir ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 6132/822 7 EV 706 DGST
ENTRETIEN du budget.

Adopté à l'unanimité

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 à 18 H 15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4658

2b-CONVENTION DE REPARTITION DE CHARGES DE CHAUFFAGE
PALAIS DE JUSTICE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de répartition de charges de chauffage

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2013,

Considérant que le site abritant le Palais de justice, sis 8, rue des Archers et 1, rue de la Justice de paix appartient conjointement au Conseil Général et à la Ville d'Épernay,

Considérant que cet ensemble est libre de toute occupation hormis la partie mise à la disposition du Conseil des Prud'hommes,

Considérant que le Conseil des Prud'hommes règle les charges de chauffage pour l'ensemble du bâtiment alors qu'il n'en occupe qu'une partie,

Considérant la nécessité de conclure une convention de répartition de charges de chauffage pour le Palais de justice,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de répartition de charges de chauffage pour la Palais de justice pour l'année 2013,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention de répartition de charges de chauffage ainsi que tout document relatif à cette affaire,

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 7AG719/820/60612/BATI du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4659

2c- CREATION D'UN SERVICE COMMUN EN URBANISME PROSPECTIF
COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, dite loi RCT,

Vu le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2012-124 du 30 janvier 2012 relatif à la mise en œuvre des diverses dispositions de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-4-2,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 février 2006 arrêtant les statuts de la Communauté, précisant ses compétences et son régime fiscal, modifiés par arrêté préfectoral du 28 août 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 28 décembre 2010, modifiés par arrêté préfectoral du 9 septembre 2011,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2013,

Considérant que la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales a modifié le régime juridique de la mutualisation des services entre communes et communauté,

Considérant que le service commun constitue dorénavant un outil juridique de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun des moyens afin de favoriser l'exercice des missions de ces structures contractantes et de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions,

Considérant que la Commune et la Communauté souhaitent créer un service commun, en dehors des compétences qui ont été transférées à cette dernière, qui interviendrait dans le domaine suivant : élaboration, révision et/ou modification du PLU et/ou cartes communales.

Considérant que cette mutualisation a vocation à permettre la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) d'Epernay, suivant les orientations définies dans le Grenelle II, qui prendra en compte les évolutions réglementaires ainsi que les adaptations liées aux projets émergents de la commune.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la création d'un service commun en urbanisme prospectif entre la Ville d'Epernay et la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,

APPROUVE les termes de la convention mise en place de ce service commune ainsi que les modalités de remboursement par la Ville à la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte VAU837/820/6228/AMGT SERVPARTAG du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4660

**2d-NOMBRE ET REPARTITION DES CONSEILLERS
DU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-6 et suivants,

Vu la loi n°2010-1563 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les conseils communautaires,

Vu les statuts de la Communauté de communes Epernay Pays de Champagne,

Vu la délibération n° 2013-03-932 du Conseil communautaire,

Considérant que les accords à intervenir doivent être délibérés avant le 30 juin 2013,
Considérant l'intérêt d'adopter l'accord présenté par les Maires des communes membres de la CCEPC,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la répartition des sièges de la future assemblée selon le tableau ci-dessous :

Communes	Population municipale	Nb de délégués	%
Avize	1 719	3	5,17%
Brugny-Vaudancourt	450	1	1,72%
Chavot	378	1	1,72%
Chouilly	999	2	3,45%
Cramant	893	2	3,45%
Cuis	409	1	1,72%
Cumières	833	2	3,45%
Épernay	24 035	28	48,28%
Flavigny	188	1	1,72%
Grauves	673	1	1,72%
Les Istres-et-Bury	93	1	1,72%
Magenta	1 749	3	5,17%
Mancy	279	1	1,72%
Mardeuil	1 536	2	3,45%
Monthelon	371	1	1,72%
Morangis	312	1	1,72%
Moussy	764	1	1,72%
Oiry	880	2	3,45%
Pierry	1 174	2	3,45%
Plivot	763	1	1,72%
Vinay	555	1	1,72%

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 7 mai 2013

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etai^{ent} absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4661

**2e-ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC D'UNE
EMPRISE FONCIERE RUE FLANDRE DUNKERQUE 1940 A EPERNAY**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'extrait du procès verbal du conseil d'Administration du Toit Champenois, en date du 14 mai 2009,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2013,

Considérant que l'acquisition de cette emprise foncière a permis de réaliser des aménagements de voirie,

Considérant la nécessité de classer cette emprise dans le domaine public,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir une emprise foncière de 744m², issue de la parcelle cadastrée section BE n° 578, qui sera délimité par un géomètre, à titre gracieux, hors frais notariés.

DECIDE de classer cette emprise dans le domaine public communal.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou les actes notariés, et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 7BA 720 820 2111 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4662

**2f-CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE AU LIEUDIT « CHEMIN DES
CÔTES » A EPERNAY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY
PAYS DE CHAMPAGNE**

RAPPORTEUR : Colette HEURTAUX

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2013,

Vu l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques, service du domaine en date du 22 octobre 2012,

Considérant que la Ville est propriétaire d'une emprise de 989 m² au lieudit « chemin des Côtes »,

Considérant la délibération de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, en date du 28 mars 2013,

Considérant les besoins d'un nouveau réservoir d'eau potable de 3000 m³.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de céder une emprise foncière de 989 m², provenant des parcelles cadastrées section CD n° 33, 35, 64, 66, 185 et 187, au lieudit « Chemin des Côtes » à la COMMUNAUTE DE COMMUNES EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE, moyennant le prix d'un euro symbolique, hors frais pour prix d'acquisition, et honoraires du géomètre à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la Recette sera imputée sur le compte 024/70/7BA/720 IMMO du budget.

Adopté à la majorité (32 voix pour – 1 abstention : M. LEFEVRE).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 7 mai 2013

Etai^{ent} présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etai^{ent} excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etai^{ent} absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4663

2g-FOURRIERE AUTOMOBILE – CONVENTION DE CONCESSION
S.A.R.L PONTALIER

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1411-1 et L.1411-3,

Vu la délibération n°13-4490 en date du 18 mars 2013 portant délibération de principe et lancement de la procédure simplifiée de délégation de service public de la fourrière automobile,

Vu le rapport de présentation en date du 19 avril 2013,

Considérant la candidature et l'offre déposée par la SARL Pontalier, le 12 avril 2013, pour la concession du service de la fourrière automobile communale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de confier l'exploitation de la fourrière automobile à la S.A.R.L. Pontalier,

APPROUVE les tarifs ci-après :

1) Frais de mise en fourrière

a) Voitures particulières

- opération d'enlèvement	113, 00 Euros
- opération préalable	15, 20 Euros

b) Autres véhicules immatriculés

- opération d'enlèvement	45, 70 Euros
--------------------------	---------------------

- opération préalable **7, 60 Euros**

c) Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure

- opération d'enlèvement **45, 70 Euros**

- opération préalable **7, 60 Euros**

2) Frais de garde en fourrière dus pour 24 heures

a) Voitures particulières: **6 Euros**

b) Autres véhicules immatriculés: **3,00 Euros**

c) Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure: **3,00 Euros**

3) Frais d'expertise

a) Voitures particulières: **61 Euros**

b) Autres véhicules immatriculés: **30,50 Euros**

c) Cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles à moteur et quadricycles à moteur non soumis à réception et dont la vitesse peut excéder, par construction, 25 km/heure: **30,50 Euros**

4) Indemnisation des frais de fourrière en cas de propriétaires défaillants ou insolvables

177 € pour un véhicule léger et PL < 3,5 T dont la valeur est > au montant défini par la réglementation en vigueur,

117 € pour un véhicules légers et PL <3,5 T dont la valeur est < au montant défini par la réglementation en vigueur,

83,10 € pour les autres véhicules immatriculés et les cyclomoteurs dont la valeur est > au montant défini par la réglementation en vigueur,

53,10 € pour les autres véhicules immatriculés et les cyclomoteurs dont la valeur est < au montant défini par la réglementation en vigueur,

5) Redevance

Le délégataire versera également à la Ville d'Epernay une redevance forfaitaire de :

5 € véhicule particulier et PL <3,5 T,

5 € pour les autres véhicules immatriculés,

5 € pour les véhicules vendus au service des Domaines

AUTORISE le Maire à signer le projet de convention, ci-annexé, et tous les documents concernant ladite délégation,

DIT que les recettes seront imputés sur le compte 757/821/115 JURI et les dépenses sur le compte 62848/822/115 JURI du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 7 mai 2013

Etai~~ent~~ présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etai~~ent~~ excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etai~~ent~~ absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4664

**2h-ACQUISITION DES LOTS N° 124, 135, ET 136 ISSUS DE L'IMMEUBLE
EN COPROPRIETES SIS 27, AVENUE DE MIDDELKERKE**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention partenariale pour la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine 2005-2009, conclue avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, le 16 décembre 2005,

Vu l'estimation des Domaines, n° 2012-230V0038 en date du 7 février 2012,

Vu l'acceptation de Monsieur et Madame LAVAURE en date du 24 mars 2012,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2013,

Considérant que les lots de copropriété sont compris dans le périmètre de l'Opération de Rénovation Urbaine,

Considérant l'intérêt de procéder à ces acquisitions pour la réalisation des projets d'aménagement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'acquérir à Monsieur et Madame Jean-Paul LAVAURE, moyennant la somme de 65 000 € (SOIXANTE CINQ MILLE EUROS), les lots n°s 124, 135 et 136 de l'immeuble en copropriété sis 27, avenue de Middelkerke et cadastré section AL n° 383, hors frais de notaire pour prix d'acquisition à la charge de la Ville,

DÉCIDE que cette acquisition sera réalisée sous les conditions suspensives suivantes :

cession du fonds de commerce de Tabac-presse de Monsieur LAVAURE ;
engagement du futur exploitant et installation du fonds de commerce dans les nouvelles
cellules commerciales de l'EPARECA

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les compromis de vente, les actes
notariés et tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte VHA825/70/2138/JURI du
budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la
présente copie est conforme à la délibération
inscrite au registre et dont le compte rendu
a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013
conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213
du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4665

**2i-EXTENSION DE LA GRATUITE DE LA PREMIERE HEURE
DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING GALLICE**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6, et L.2333-87,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 3 mai 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juillet 1984 décidant la création du stationnement payant sur la ville d'Epernay,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 12-4267 en date du 17 décembre 2012 définissant les dispositions tarifaires du parking Gallice,

Considérant qu'il convient de faciliter au quotidien le stationnement de courte durée à proximité de la halle St Thibault tout en conservant une rotation des véhicules en stationnement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition d'extension de la gratuité de la première heure de stationnement à l'ensemble des jours de la semaine.

FIXE le tarif du stationnement sur le parking Gallice ainsi qu'il suit :

TITRES	LIBELLE	TARIFS TTC 2013
Parking Gallice		
	1ère heure du lundi au samedi	Gratuit
	15 min	0,40
	De 15 à 120 minutes : 7 minutes	0,10
	De 120 à 300 minutes : 8 minutes	0,10
	Abonnement mensuel	35,00
	Abonnement trimestriel	100,00
	Abonnement hebdomadaire de date à date	14,00
	Personnes handicapées - stationnement limité à 5h00 (sur places matérialisées GIG/GIC)	Gratuit

DIT que ce tarif entrera en vigueur le 21 mai 2013

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTIE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4666

2j-DECISION MODIFICATIVE N° 1 – EXERCICE 2013

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2013 de la Ville d'Épernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

Annulation d'une subvention inscrite par erreur en investissement.

- + 8 700,00 euros du **chapitre 13** compte **D 7RV115/821/1311/PMUN** (subvention d'équipements transférables –Etat)
- + 8 700,00 euros du **chapitre 13** compte **R VAU837/824/1345/AMGT** (participations pour non réalisation d'aires de stationnement)

BUDGET CUISINE CENTRALE

Ajustement des crédits suite à l'annulation d'un titre sur exercice antérieur.

- +3 000,00 euros du **chapitre 012** compte **D 2CC232/251/673/FINA** (titres annulés sur exercice antérieur)
- + 200,00 euros du **chapitre 013** compte **R 2CC232/251/6419/PAIE** (remboursements sur rémunérations du personnel)
- - 800,00 euros du **chapitre 011** compte **D 2CC232/251/61558/REST** (entretiens et réparations autres biens mobiliers)
- - 2000,00 euros du **chapitre 65** compte **D 2CC232/251/6541/FINA** (créances admises en non valeur)

BUDGET CHAUFFAGE

Ajustement des crédits - remboursement tarif R1 2012.

- - 1 500,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7CU716/816/60613/BATI (chauffage urbain)
- + 1 500,00 euros du **chapitre 67** compte **D** 7CU716/816/673/BATI (annulation de titre sur exercice antérieur)

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LJORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4667

2k1-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 30 avril 2013, et de la commission Affaires Sociales et Education du 3 mai 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

1) Subventions d'action

Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay

Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (part Etat FISAC) Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°12 (4ème acompte) Communication Sparnachèque, pochette de présentation Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCCOMM	166,25 €
Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (part Ville) Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°12 (4ème acompte) Communication sparnachèque, pochette de présentation Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCCOMM	239,75 €
Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (part Ville) Tranche 2 – Fonctionnement – Fiche n°14 (1er acompte) Animations commerciales (Pâques aux Œufs d'or) Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM	1316,40 €
<u>Jeune Chambre Economique d'Epernay</u> Participation aux actions de communication	500 €

Imputation budgétaire : 6547 90 VDE902 DECO

Union Cyclotouriste d'Epernay Champagne 200 €

- Participation à l'organisation de « La Route des Vins de Champagne »,
Le 2 juin 2013.

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

ASPTT 400 €

- Participation à l'organisation de la manifestation sportive
autour du vélo « Les Galipes d'Epernay » le 7 avril 2013

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Racing Club Epernay Athlétisme 1 500 €

- Participation à l'organisation du 10 km d'Epernay,
le 26 avril 2013

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Champagne Châlons Reims Basket 2 500 €

- Participation à l'opération Basket dans les quartiers

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

Boxing Club Epernay 2 000 €

- Participation au gala de boxe du 27 avril 2013
au Hall des Sports Pierre Gaspard

Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBACTIONS

A.R.P. (Société Civile des Auteurs, Réalisateur et Producteurs) 1 500 €

- participation à l'organisation de la 4^{ème} édition d'un séminaire culturel
les 4 et 5 avril 2013 à Epernay.

Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT SUBEXCEPTIONNEL

2) Subventions exceptionnelles

Mission Locale d'Epernay Pays d'Epernay, Brie et Champagne 500 €

Acquisition de 3 cyclomoteurs d'occasion, de casques
et de matériel d'entretien (pont hydraulique spécifique aux 2 roues).

Imputation budgétaire : VEI 833 90 6574 CVIL AUTRES

Office de Tourisme Epernay Pays de Champagne 3 750 €

Achat de 6 vélos à assistance électrique

Imputation budgétaire : DD8300 830 204 21 DURA AGENDA21

Syndicat Général des Vignerons

1000 €

- Participation à l'organisation du congrès de la Confédération nationale des Appellations d'Origine Contrôlée (CNAOC) du 22 au 24 avril 2013
Imputation budgétaire : 6574 90 VDE902 DECO

Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Marne

2000 €

- participation au dispositif départemental de télé-protection pour femmes en très grand danger
Imputation budgétaire : 5HB501 020 6574 ADMG CLSPD

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4668

2k2-ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION 1814V4

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 30 avril 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

2) Subventions exceptionnelles

Association 1814V4

800 €

- participation au projet « Brie Champenoise 14 »

Imputation budgétaire : CAC267 30 6574 CULT SUBEXCEPTIONNEL

Adopté à la majorité (30 voix pour – 3 abstentions : M. LEFEVRE, Mme ROTHMANN, et M. LAADAM.)

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4669

**2I-GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET
CONSIGNATIONS AU PROFIT DE LA S.A. D'HLM – LE TOIT CHAMPENOIS
POUR LE QUARTIER BERNON SQUARES OFFENBACH,
MESSAGER ET LEHAR**

RAPPORTEUR : Marie-Claude GARZA

LE CONSEIL,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu la demande de la SA d'HLM – Le Toit Champenois en date du 22 avril 2013, sollicitant une garantie d'emprunt afin de réaliser des travaux de remise en état des étanchéités des toitures terrasses pour le Quartier Bernon – Squares Offenbach, Messenger et Léhar.

Vu le contrat de prêt n° 1248624 en annexe signé entre la SA d'HLM – Le Toit Champenois, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu l'avis de la commission de l'Administration Générale et Finances du 3 mai 2013,

Considérant l'intérêt de la Ville de voir réalisés des travaux concourant à l'amélioration du cadre de vie des Sparnaciens,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

La Ville d'Epernay accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n° 1248624 dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par la SA d'HLM – Le Toit Champenois auprès de la Caisse des Dépôts et

Consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM – Le Toit Champenois dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville d'Épernay s'engage à se substituer à la SA d'HLM – Le Toit Champenois pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Article 4 :

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignation et la S.A d'HLM – Le Toit Champenois.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4670

**3a-CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE 2007 – 2009
BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE - ATTRIBUTION**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu les délibérations des 30 mars 2009, 21 septembre 2009, 28 juin 2010 et 26 novembre 2012 instaurant le principe du versement d'une bourse au permis de conduire,

Vu l'avis de la commission d'attribution de la bourse au permis de conduire du 29 avril 2013,

Vu l'avis de la commission Affaires Sociales et Education du 3 mai 2013,

Considérant la nécessité de poursuivre les objectifs retenus dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'Epernay,

Considérant la nécessité de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des publics sparnaciens issus des quartiers prioritaires et hors quartiers,

Considérant que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation, et qu'il contribue en outre à la lutte contre l'insécurité routière,

Considérant la nécessité d'aider les candidats qui répondent aux critères d'attribution de la bourse au permis de conduire,

Considérant la nécessité d'aider les candidats inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle et rencontrant des difficultés financières,

Considérant la nécessité d'aider les personnes à finaliser le coût de leur permis,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le principe de versement d'une bourse au permis de conduire pour les candidats suivants :

Monsieur Manuel VADROT, la somme de 1 000 € ;
Madame Fatma LAKBIECH, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Adamo BALLO, la somme de 1 000 € ;
Madame Sabrina PAYEN, la somme de 1 000 € ;
Mademoiselle Ophélie RAULET, la somme de 1 000 € ;
Monsieur Kévin LOBRY, la somme de 1 000 € ;
Madame Catherine PETITJEAN, la somme de 1 000 € ;
Madame Minata CAMARA, la somme de 1 000 € ;
Mademoiselle Justine HENRY, la somme de 1 000 €.

ADOPTE le principe du versement d'une bourse aux candidats ayant déjà commencé leur cursus, en deux versements selon les modalités suivantes :

- un premier versement après la réalisation de la contrepartie pour les personnes ayant déjà obtenu le code au préalable ou de l'obtention du code de la route au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école pour les leçons de conduite ;
- un deuxième versement après la réalisation de la contrepartie et au regard des justificatifs de paiement de l'auto-école pour les leçons de conduite.

PROPOSE d'attribuer un premier versement à l'auto-école pour les personnes suivantes :

Mademoiselle Laurie DARGEIN, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Mademoiselle Ludivine LEBEL, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Monsieur Yacine DRIOUCH, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Mademoiselle Emilie GALLEY, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Mademoiselle Laura SCORDELLE la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €).

DIT que le deuxième versement pour les personnes ayant déjà commencé leur cursus s'effectuera au vu des justificatifs et sous la double limite du maximum autorisé par la présente délibération et du solde réel du permis restant à acquitter,

ADOPTE le principe de l'établissement d'une liste complémentaire et du versement en cas de désistement aux personnes suivantes :

Monsieur Tony PINTO, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Madame Sandrine CARRE, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €) ;
Monsieur Christophe ALLART, la somme de 500 € (sur la base maximale de 1 000 €).

ADOPTE l'attribution d'un complément bourse au permis aux Sparnaciens ayant déjà bénéficié de la bourse au permis, à la personne suivante :

Madame Nathalie BRASSEUR, la somme de 200 € ;

AUTORISE la prise en charge des dépenses liées à la formation du permis de conduire

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574 90 VEI833 PCONDUIR du budget.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 74718 90 VEI833 CIVIL
PCONDUIRE

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LJORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4671

3b-CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
PROGRAMMATION 2013

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), pour la période, conclu le 13 mars 2007 ainsi que l'avenant au contrat signé le 4 novembre 2011,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales et Education du 3 mai 2013,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre les orientations retenues dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Epernay,

Considérant qu'au regard des objectifs poursuivis par le CUCS, le comité de pilotage du CUCS, lors de sa séance de travail du 18 mars 2013 a validé la programmation pour l'année 2013 et propose une répartition financière selon les projets déclinés selon le tableau ci-annexé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention auprès de l'Etat et des différents financeurs,

AUTORISE le Maire à verser les participations de la Ville selon le tableau ci-annexé et les modalités suivantes :

- une avance de 50 % du montant de la subvention dès la notification ;
- le versement du solde sur appréciation du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action ;

DIT que les dépenses seront imputées sur les comptes suivants :

6184/824/VCV832/Action
6574/824/VCV832/Action
6574/824/VCV832/Frcommun
6574/824/VCV832/Préventi
6574/824/VCV832/Hrprogra
6574/90/VEI833/Autres
6574/90/VEI833/autoecins
6574/824/VCV832/Santé
6574/90/VEI833/vitivini

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes suivants :

74718/824/VCV832/Actions
74718/824/VCV832/frcommun
74718/824/VCV832/santé
7471/90/VEI833/pconduire

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4672

**4a-CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'EPERNAY
ET LES LYCEES GODART-ROGER ET LEON-BOURGEOIS**

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission animation et attractivité de la Ville du 30 avril 2013,

Considérant que la manifestation intitulée « Spar'Night », organisée par la Ville d'Epernay, en partenariat avec les lycées Godart-Roger et Léon-Bourgeois, le mercredi 29 mai 2013, a pour but de promouvoir les jeunes talents sparnaciens.

Considérant que les lycées Godart-Roger et Léon-Bourgeois apporteront une aide financière fixée à 600 € dans le cadre de cette manifestation.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention, ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier, permettant la bonne organisation de la manifestation culturelle intitulée « Spar'Night ».

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4673

4b-TARIFS DES SEJOURS POUR LES 5 – 8 ANS ET LES 11 – 17 ANS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande exprimée par les jeunes et les familles de mettre en place des séjours variés,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 30 avril 2013,

Considérant la demande des jeunes et des familles d'organiser des séjours à destination des enfants de 5 à 8 ans et des adolescents,

Considérant la nécessité de fixer les nouveaux tarifs de ces séjours en tenant compte de l'inflation,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation des familles suivant le tableau ci-dessous :

Séjours		8 jours
Eté 5/8 ans	Epernay	201,70
	Extérieur	641,25
Hiver Jeunes	Epernay	316,50
	Extérieur	622,65
Eté Jeunes	Epernay	258,60
	Extérieur	517,15

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 70632 20 2ED 240 pour les séjours jeunes et 7066 64 2ED 234 5/8 ans pour le séjour à destination des enfants de 5 à 8 ans.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4674

**4c-CONVENTION DE MECENAT DANS LE CADRE DE LA
COMMEMORATION DE LA CAMPAGNE DE FRANCE DE 1814**

RAPPORTEUR : Claude MARECHAL

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité de la Ville du 30 avril 2013,

Considérant que dans le cadre de la commémoration relative à la Campagne de France de 1814, il est envisagé d'apposer une plaque commémorative du passage à Epernay, de Napoléon 1^{er},

Considérant que Napoléon 1^{er} ayant séjourné dans la demeure de Jean-Remy Moët, la Société Champagne Moët & Chandon, a décidé de prendre en charge financièrement l'achat de la plaque célébrant son passage à Epernay,

Considérant qu'en contrepartie la Ville d'Epernay assurera la pose de cette plaque et mentionnera le nom du mécène sur tout support de communication utilisé et relatif à ladite plaque,

Considérant la nécessité de conclure une convention précisant les modalités de ce mécénat,

Considérant le projet de convention ci-joint,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

DIT que la recette sera imputée sur le compte CBA 272 323 7788 ARCH du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 7 mai 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4675

4d-TARIFS FORAINS 2013

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité de la Ville du 30 avril 2013,

Considérant que les tarifs appliqués aux forains, n'ont pas été revus depuis le 25 juin 2012, pour les métiers et caravanes,

Considérant la nécessité de créer un forfait pour « petits appareils » implantés sur le champ de foire,

Considérant avoir étudié avec le représentant des forains, les nouveaux tarifs, conformément à la réglementation, et compte tenu de l'augmentation des différentes charges liées aux frais inhérents à la gestion du champ de foire et à l'accueil des familles.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'actualiser les différents tarifs selon le tableau suivant :

ITEMS	TARIFS 2012	TARIFS 2013
FÊTE PATRONALE <i>(en 2013, du 14 au 29 septembre inclus)</i>		
Tarifs par m ² , pour toute la durée de la fête, électricité incluse.	Pour une surface inférieure ou égale à 300 m²	
	7,00 €	7, 50 €
	Pour une surface supérieure à 300 m²	
	6,00 €	6,30 €
Forfait par petit appareil (distributeurs boissons, machine coup de poing, barbe à papa, chichis, ...)	-	60,00 €
Forfait caravane, électricité et eau incluse.	90,00 €	100,00 €
Forfait caravane supplémentaire	-	60,00 €
FÊTE DU 14 JUILLET <i>(en 2013, du 5 au 14 juillet inclus)</i>		
Tarifs par m ² , pour toute la durée de la fête, électricité incluse.	Manèges et attractions	
	2,40 €	3,50 €
Forfait par petit appareil (distributeurs boissons, machine coup de poing, barbe à papa, chichis, ...)	-	30,00 €
Forfait caravane, électricité et eau incluse.	35,00 €	48,00 €
Forfait caravane supplémentaire	-	28,00 €
FÊTE du quartier LA VILLA <i>(en 2013, du 1^{er} au 2 juin inclus)</i>		
Tarifs par m ² , pour toute la durée de la fête, électricité incluse.	Manèges et attractions	
	0,60 €	1,00 €
Forfait caravane, électricité et eau incluse.	15,00 €	20,00 €

DIT que la recette sera inscrite sur le compte du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4676

**5a-CONVENTION RELATIVE A L'IMPLANTATION DE PIEZOMETRES
PAR LA SOCIETE ARTELIA**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le projet de convention,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 et suivants et L 2125-1 et suivants,

Vu le Code l'environnement et notamment son livre relatif à la prévention des pollutions risques et nuisances,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 2 mai 2013,

Considérant que dans le cadre des mesures liées à la fermeture d'une installation classée, des contrôles réguliers de la nappe d'eau souterraine doivent être effectués,

Considérant que lesdits contrôles nécessitent l'implantation de piézomètres sur le domaine public, en aval hydraulique de l'ancienne station-service ELF sise 2, avenue Paul-Chandon.

Considérant que ces installations contribuent à assurer la conservation du domaine public,

Considérant la nécessité de définir les conditions de mise à disposition d'une partie du domaine public, nécessaire à la réalisation des forages ainsi que les conditions d'accès à ces ouvrages pour la réalisation du suivi qualitatif de la nappe d'eau souterraine au sein d'une convention.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'implantation de deux piézomètres place de l'Europe,

APPROUVE les termes de la convention à conclure avec la société ARTELIA,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n°13-4677

5b-AVIS SUR LA DEROGATION POUR BENEFICIER DU DISPOSITIF « DUFLOT »

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 instaurant un nouveau dispositif d'aide à l'investissement immobilier locatif, dit dispositif « Duflot », succédant au dispositif « Scellier », applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016,

Vu l'arrêté du 29 avril 2009 relatif au classement des communes par zone applicable à certaines aides au logement, indiquant qu'Epernay est en zone B2,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 2 mai 2013,

Considérant que ce dispositif permet aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'avantages fiscaux,

Considérant que ce dispositif concerne les communes situées en zone A et B1 et les communes situées en zone B2, à titre transitoire, jusqu'au 30 juin 2013,

Considérant que pour bénéficier de ce dispositif au-delà du 30 juin 2013, les communes situées en zone B2, comme Epernay, doivent obtenir un agrément délivré par Monsieur le Préfet de Région,

Considérant qu'une demande de dérogation doit être déposée auprès de Monsieur le Préfet de Région pour obtenir cet agrément, soit par la commune, soit par l'EPCI compétent en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH),

Considérant que la CCEPC est compétente en matière de PLH,

Considérant la nécessité de ne pas exclure du dispositif « Duflot » les futurs projets de constructions sur Epernay et d'assurer une continuité avec le dispositif « Scellier »,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis favorable pour déposer une demande de dérogation auprès de Monsieur le Préfet de Région en vue d'obtenir un agrément permettant à Epernay de bénéficier du dispositif « Duflot »,

PRECISE que la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne (CCEPC), compétent en matière de Programme Local d'Habitat (PLH), se chargera de déposer cette demande de dérogation.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n°13-4678

5c-REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-1 et suivants, L 300-2, R 123-1 et suivants,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ENE, dite loi « Grenelle II »,

Vu la loi n°2011/12 du 5 janvier 2011 modifiant la loi du 12 juillet 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juin 2006 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville d'Epernay,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 janvier 2010 approuvant les 116 actions de l'Agenda 21 de la Ville d'Epernay,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2010 prescrivant la révision du PLU dans le cadre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 2 mai 2013,

Considérant la volonté de la Ville d'intégrer les nouvelles dispositions en matière de Développement durable conformément au Grenelle de l'Environnement et de donner au Développement Durable une force réglementaire en matière d'urbanisme, selon l'action de l'Agenda 21,

Considérant qu'il y a lieu de mettre en révision le PLU pour se conformer aux exigences imposées par la loi n°2010-77 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ENE, dite loi « Grenelle II » et loi n°2011-12 du 5 janvier 2011 modifiant la loi du 12 juillet 2010, qui prévoit, pour les PLU approuvés avant le 13 janvier 2011, qu'ils doivent

intégrer les dispositions de la loi ENE lors de leur prochaine révision, cette révision devant être approuvée avant le 1^{er} janvier 2016,

Considérant que la Ville envisage la transformation de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et qu'il semble opportun, dans un souci de cohérence, de mener ces deux procédures en parallèle,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ABROGE la délibération en date du 13 décembre 2010 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le cadre d'une Approche Environnementale de l'Urbanisme.

PRESCRIT la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal, conformément aux articles L 123-1 et suivants, R123-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

PRECISE que la révision du PLU a pour objet :

- ^ d'intégrer les nouvelles dispositions en matière de Développement durable conformément aux exigences du Grenelle de l'Environnement,
- ^ de donner au Développement Durable une force réglementaire en matière d'urbanisme, selon l'action de l'Agenda 21 de la Ville d'Epernay.

DECIDE que la concertation avec le public sur le projet de révision du PLU se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet et précise les modalités de concertation, prévues par les articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'Urbanisme, de la façon suivante :

- des lettres d'information seront diffusées et seront consultables en ligne (site internet de la Ville et réseaux sociaux) ;
- au moins une réunion publique sera organisée avec au moins une exposition ;
- un registre de recueil des avis sera mis à disposition du public aux heures et jours d'ouverture de la Ville d'Epernay, dès le commencement de la procédure ;
- des articles seront publiés dans la presse.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui délibérera et arrêtera le projet de PLU révisé.

PRECISE qu'un débat aura lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, conformément aux articles L 123-9 et L 123-1 du Code de l'Urbanisme, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de révision du PLU.

DECIDE de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L123-7 à L123-10 et R123-16 du Code de l'Urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques.

DECIDE d'inscrire au budget de l'exercice considéré (VAU837 824 202 AMGT) les crédits nécessaires destinés aux dépenses afférentes à la révision du PLU.

DONNE délégation à Monsieur le Maire ou à son représentant pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à la procédure d'élaboration du PLU.

Cette délibération sera notifiée à toutes les personnes associées à l'élaboration du PLU conformément aux articles L 121-4 et L 123-6 du Code de l'Urbanisme.

Conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera, en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4679

**5d-TRANSFORMATION DE LA ZONE DE PROTECTION DU
PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER (ZPPAUP)
EN AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE
ET DU PATRIMOINE (AVAP)**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement, dite loi « Grenelle II »,

Vu le décret n°2011-1903 du 19 décembre 2011 relatif aux AVAP,

Vu l'arrêté préfectoral portant création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) sur la Commune d'Epernay en date du 1^{er} août 2003,

Vu la délibération du 30 juin 2003 approuvant le projet définitif de la ZPPAUP,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19 juin 2006,

Vu le Code du Patrimoine, notamment ses articles L 642-1 et suivants,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 2 mai 2013,

Considérant que la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ENE, dite « loi Grenelle II » a institué les Aires de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) afin de remplacer les actuelles Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP),

Considérant que chaque commune dispose d'un délai de 5 ans, soit jusqu'au 14 juillet 2015, afin de procéder à cette transformation,

Considérant que l'AVAP, comme la ZPPAUP, constitue une servitude d'utilité publique qui s'impose au PLU,

Considérant que la Ville envisage la révision de son PLU et qu'il est opportun, dans un souci de cohérence, de mener ces deux procédures en parallèle,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de mettre à l'étude la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

DECIDE que la transformation de la ZPPAUP en AVAP a pour objet d'intégrer les nouvelles dispositions en matière de développement durable conformément aux prescriptions du Grenelle de l'Environnement et d'affiner le règlement ainsi que le zonage de la ZPPAUP en vigueur.

DECIDE que la concertation avec le public sur le projet de transformation de la ZPPAUP en AVAP se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet et précise les modalités de concertation prévues par L 300-2 du code de l'Urbanisme de la façon suivante :

- des lettres d'information seront diffusées et seront consultables en ligne (site internet de la Ville et réseaux sociaux) ;
- au moins une réunion publique sera organisée avec au moins une exposition ;
- un registre de recueil des avis sera mis à disposition du public aux heures et jours d'ouverture de la Ville d'Epernay, dès le commencement de la procédure ;
- des articles seront publiés dans la Presse.

APPROUVE le principe de la constitution d'une instance consultative dénommée « Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine », chargée d'assurer le suivi de l'étude de l'AVAP, une contribution à l'instruction des demandes d'autorisations de travaux et le suivi permanent de l'évolution de l'AVAP, composée :

de Monsieur le Préfet ou son représentant,

de Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ou représentant,

de Monsieur le Directeur des Affaires Culturelles (DRAC) ou son représentant, d'élus municipaux,

de personnalités qualifiées au titre de la protection du patrimoine et au titre des intérêts économiques concernés.

La composition définitive de cette commission sera fixée par une délibération ultérieure.

DECIDE de s'associer les services d'un bureau d'études pour la conduite de l'étude de transformation de la ZPPAUP en AVAP.

S'ENGAGE à inscrire au budget de l'exercice considéré (VAU 837 824 202 AMGT) les crédits nécessaires destinés aux dépenses afférentes à la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter du Ministère des Affaires Culturelles les subventions liées au financement de l'étude et signer toutes pièces afférentes.

DONNE délégation à Monsieur le Maire ou son représentant, pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

CHARGE Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 7 mai 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4680

**5e-AVENANT N° 1 CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE
D'UNE SIGNALISATION DES HÔTELS ET RESTAURANTS
SPARNACIENS ET LIMITROPHES A LA COMMUNE D'EPERNAY**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 10-1906 en date du 10 mai 2010, et n° 10-2060 en date du 28 juin 2010,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable du 2 mai 2013,

Considérant que des conventions ont été signées avec différents hôteliers et restaurateurs sparnaciens pour la mise en place d'une signalisation de leurs activités sur le territoire communal,

Considérant que les conventions ne prévoient pas le prix en charge des frais de dépose de la signalisation en cas de cessation d'activité non déclarée à la Ville,

Considérant la nécessité de se prémunir contre les dépenses pouvant être occasionnées par la cessation d'activité des hôtels ou des restaurants, par la conclusion d'un avenant,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre un avenant pour que soit ajouté aux conventions existantes un paragraphe n° 3/ aux articles 9 « conditions de résiliation » ainsi rédigé : « Dans le cas d'une cessation d'activité non déclarée à la Ville d'Eprenay, la présente convention se trouverait résiliée de plein droit, à la date du constat par la Ville du fait résolutoire et sans autre formalité. Dans ce cas, les frais de démontage de la signalisation seraient à la charge de l'hôtelier ou du restaurateur,

sans préjudice du recouvrement de l'intégralité de la participation annuelle en cours à la date de résiliation »,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer les avenants à intervenir avec les hôtels et restaurants sparnaciens ou sur les communes limitrophes à Epernay.

DIT que ce nouveau paragraphe sera intégré aux conventions ultérieures à conduire avec de nouveaux hôteliers et restaurateurs.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETTIPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Etaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Etaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4681

**5f-CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES
APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la voirie,

Vu l'avis de la commission Cadre de vie Développement Durable du 2 mai 2013,

Considérant que les allées de Montréal et de Québec appartiennent au domaine privé de la commune,

Considérant que ces voiries sont ouvertes à la circulation publique et satisfont ainsi aux conditions d'appartenance au domaine public,

Considérant que l'acte de classement ou d'incorporation de ces voies n'a d'autre effet que de constater leur appartenance au domaine public,

Considérant ainsi que cette formalité est dispensée de toute procédure d'enquête publique,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le classement des allées de Montréal et de Québec, cadastrées section AZ n°s 152, 153, 95, 99, 109 ainsi que 1082 m² issue de la parcelle cadastrée section AZ n° 108 (lot n°2) dans le domaine public communal.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire au dossier,

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4682

**5g-IMPLANTATION DE JARDINIÈRES BACS A FLEURS
ET RECUPERATEURS DE PILES SUR LE DOMAINE PUBLIC
A TITRE GRATUIT**

RAPPORTEUR : Jacques FROMM

LE CONSEIL,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable en date du 2 mai 2013,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 6 mai 2013,

Considérant l'installation des jardinières, bacs à fleurs et/ou récupérateurs de piles au droit des établissements de divers commerçants, restaurateurs et hôteliers installés sur le domaine public de la commune d'Epernay,

Considérant que ces installations contribuent à l'embellissement et à la valorisation des quartiers et voies de la commune qui profitent à tous,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à délivrer les autorisations d'occupation du domaine public des jardinières, bacs à fleurs et/ou récupérateurs de piles installés au droit des établissements de divers commerçants, restaurateurs et hôteliers.

ACCEPTE d'accorder la gratuité pour l'implantation sur le domaine public de la commune d'Epernay de jardinières, bacs à fleurs et/ou récupérateurs de piles aux commerçants, restaurateurs et hôteliers.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4683

5h-RETROCESSION DE CONCESSION COUILLIET SIVERT

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération fixant les tarifs de l'année 1998 des concessions funéraires,

Vu la décision de concession n° 98-3985, en date du 20 octobre 1998, accordant à Monsieur Jean COUILLIET et à Madame Ginette COUILLIET née SIVERT une concession trentenaire au cimetière Nord,

Vu la décision de concession n° 13-4477, en date du 12 mars 2013, accordant à Monsieur Jean COUILLIET, la conversion sur place de sa concession trentenaire en une durée cinquantenaire,

Vu l'arrêté municipal, en date du 4 février 2013, portant règlement intérieur des cimetières et ses évolutions ultérieures,

Vu la demande présentée le 5 mars 2013 par Monsieur Jean COUILLIET, tendant à obtenir la rétrocession de leur concession trentenaire, au cimetière Nord, citée ci-dessus,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie et Développement Durable du 2 mai 2013,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder à Monsieur Jean COUILLIET, veuf de Madame Ginette COUILLIET née SIVERT la rétrocession de leur concession trentenaire,

DECIDE de rembourser le montant de la concession trentenaire, acquise au tarif 1998, déduction faite du tiers versé au CCAS et de la période de non jouissance de 187 mois, soit la somme de 79,19 €.

DIT que la dépense correspondante sera inscrite sur le compte 7EV716/026/673/CIME du budget.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4684

**5i-ANNULATION REPRISE CONCESSION PERPETUELLE MELAN
GOMARD PROCEDURE 2009-2012**

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R.2223-13 à R.2223-23 et L.2223-12 à L.2223-18,

Vu le procès-verbal du premier constat de concessions perpétuelles en état d'abandon au cimetière La Villa et sa liste en annexe n°1, en date du 16 juillet 2009,

Vu le procès-verbal du second constat de concessions perpétuelles en état d'abandon au cimetière La Villa et ses listes en annexe n°3, concernant les concessions restées en état d'abandon en date du 19 novembre 2012,

Vu la délibération n° 13-4361 en date du 21 janvier 2013, autorisant la reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon,

Vu l'arrêté n° 2013-241 en date du 5 février 2013, prononçant la reprise de concessions perpétuelles,

Considérant que la concession MELAN GOMARD située au cimetière La Villa en division en division 2 n° 91 a fait l'objet d'une procédure de reprises de concessions perpétuelles en raison de son état d'abandon,

Considérant que Monsieur Guy MELAN, domicilié à Colombes (Hauts de Seine) 31, avenue du Drapeau, héritier de la concession MELAN GOMARD située au cimetière La Villa en division 2 n° 91, conteste cet état d'abandon et sollicite l'annulation de la reprise de ladite concession, ainsi qu'un délai pour la réalisation de travaux,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE l'annulation de la reprise de la concession perpétuelle MELAN GOMARD au cimetière La Villa en division 2 n° 91, listée en annexe 3 du procès-verbal dressé en date du 19 novembre 2012, afin de permettre au demandeur de faire exécuter les travaux nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 29
Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYLAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4685

**5j-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE
DE VERRE PAR LA C.C.E.P.C.**

RAPPORTEUR : Nicolas SCHMIT

LE CONSEIL,

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le règlement de collecte communautaire des déchets et assimilés en date du 15 décembre 2011,

Vu l'avis de la Commission Cadre de Vie et Développement Durable en date du 2 mai 2013,

Considérant la nécessité de régulariser la mise à disposition de l'espace public pour l'installation des conteneurs à verre par la CCEPC,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention avec la CCEPC.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MAI 2013 A 18H15

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Date de la convocation : 7 mai 2013

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, Mme Annie LOYAUX, 1ère Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS, 3ème Adjoint, M. Claude MARECHAL, 4ème Adjoint, Mme Candie LHEUREUX, 5ème Adjoint, M. Pierre MARANDON, 6ème Adjoint, Mme Marie-Claude GARZA, 7ème Adjoint, M. Jacques FROMM, 8ème Adjoint, Mme Abida CHARIF, 9ème Adjoint, M. Nicolas SCHMIT, 10ème Adjoint, présent à partir du rapport 2i, Mme Hélène PLAQUIN, Conseillère Municipale Déléguée, Mme Colette HEURTAUX, Conseillère Municipale Déléguée, M. Jacques GUILLAUME, M. Pierre LIEBART, Mme Nicole TRUSSART, M. Daniel MAIRE, présent à partir du rapport 2i, Mme Marie-Christine MARCHISET, M. Rémi GRAND, Conseiller Municipal Délégué, M. Slimane BOUDJEBBA, Mme Virginie LUTUN, M. Jean-Paul GUILLOT, M. Michel DE LILLO, M. Marc LEFEVRE, M. Jérémie THEVENIN, M. El Mostapha LAADAM, Mme Anne-Lise PETITPAS, M. Jean-Michel LLORCA, Melle Astrid TUSSEAU, Mme Maud ROTHMANN.

Étaient excusés et représentés : M. Benoît MOITTE, représenté par M. Pierre MARANDON, M. Nicolas SCHMIT, représenté jusqu'à son arrivée par Marie-Claude GARZA, M. Ismaël LAUTOA, représenté par M. Rémi GRAND, M. Jonathan RODRIGUES, représenté par Melle Astrid TUSSEAU, Mme Marie-Christine GILLE, représentée par M. Jérémie THEVENIN.

Étaient absentes : Mmes Geneviève LAMOTTE, Christelle JABBOUR.

Délibération n° 13-4686

**6-COMPTÉ RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ART L 2122-22)**

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 5 mars 2013, de conclure un marché pour l'acquisition de fournitures scolaires années 2013 et 2014 avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : NOUVELLE LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE – « papeterie, petit matériel scolaire et fournitures d'activités manuelles » et ce, moyennant la somme de 54 600 € T.T.C.

Lot n° 2 : CHAPITRE GUERLIN – « livres scolaires et de bibliothèque » et ce, moyennant la somme de 20 427 € T.T.C.

Lot n° 3 : GBE MAJUSCULE – « matériel éducatif » et ce, moyennant la somme de 2 790 € T.T.C.

2°) Le 5 mars 2013, de conclure un marché pour la réalisation de travaux de plomberie, chauffage et électricité dans divers bâtiments communaux avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : E.I MORLET JEROME – “remplacement de radiateurs de chauffage central et d'aérothermes – création de points d'eau pour prélèvements ”, et ce, moyennant la somme de 44 527,08 € T.T.C.

Lot n° 2 : E.U.R.L R'ELEC – « raccordement électrique d'aérothermes – remplacement de sondes d'ambiance » et ce, moyennant la somme de 80 343,10 € T.T.C.

3°) Le 5 mars 2013, de mettre à la disposition de la coopérative scolaire, la cour, le gymnase et les sanitaires, le réfrigérateur et l'évier de la salle de restauration de l'école élémentaire BACHELIN, afin d'organiser une brocante, et ce, à titre gracieux.

4°) Le 8 mars 2013, de céder à l'entreprise Enviro Plus, un cyclomoteur de marque Yamaha, immatriculée 5353 ZX 51, et ce, moyennant la somme de 500 €.

5°) Le 11 mars 2013, de passer les avenants n° 1 relatifs aux marchés pour l'aménagement de l'avenue Middelkerke, dans le cadre de la requalification du quartier de Bernon, avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : SCREG EST – Pour une moins-value d'un montant estimé à 28 829,10 € T.T.C.

Lot n° 2 : ISS ESPACE VERTS – Pour une plus-value d'un montant estimé à 14 159,08 € T.T.C

Lot n° 3 : INEO RESEAUX EST – Pour une moins-value d'un montant estimé à 3 981,48 € T.T.C.

Le cumul de ces avenants conduit à une moins-value globale de 16 651,50 € T.T.C. (Soit une diminution de 0,88 % du montant total des marchés).

6°) Le 11 mars 2013, de passer les avenants n° 1 relatifs aux marchés pour la création d'une voie nouvelle « rue des coteaux », le prolongement de la rue Charles-Gounod et la création du belvédère Gounod et d'un cheminement Bernon – Bernon Village dans le cadre de la requalification du quartier de Bernon avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : SCREG EST – pour une plus-value d'un montant estimé à 24 535,94 € T.T.C.

Lot n° 3 : INEO RESEAUX EST – pour une plus-value d'un montant estimé à 22 353,72 € T.T.C.

7°) Le 11 mars 2013, de passer un avenant n° 3 au lot n° 2 du marché relatif à la requalification du quartier de Bernon avec l'entreprise EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS – pour une moins-value d'un montant estimé à 16 732,29 € T.T.C.

8°) Le 12 mars 2013, d'accorder à la société CADIS l'installation d'un distributeur dans les locaux de la Cigale Musclée, et ce, pour une durée d'un an soit du 25 avril 2013 au 24 avril 2014. La société versera 10 % du chiffre d'affaire réalisé par le distributeur installé, et ce, sur justificatif de consommation, à la Ville d'Epernay.

9°) Le 13 mars 2013, de passer trois avenants pour procéder au transfert des marchés passés avec la SCREG EST au bénéfice de COLAS EST, à savoir :

-marché n° 11.09/1 : requalification du quartier de Bernon – aménagement de l'avenue Middelkerke – lot n° 1 « V.R.D. »

-marché n° 12.06 : travaux de grosses réparations sur la voie communale

-marché n° 12.08/1 : requalification du quartier de Bernon – création d'une voie nouvelle « rue des coteaux », prolongement de la rue Charles-Gounod et création du belvédère Gounod et d'un cheminement Bernon – Bernon Village – lot n° 1 « V.R.D ».

10°) Le 13 mars 2013, de mettre à la disposition du Comité de Quartier Nord-Ouest d'Epernay, une partie des locaux situés en sous-sol et au rez de chaussée ainsi que le 1^{er} étage de l'immeuble sis 16, rue Chaude Ruelle à Epernay, afin qu'il puisse y exercer son activité. A compter de la signature, et ce, jusqu'au 31 décembre 2013, le renouvellement se fera tacitement, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

11°) Le 18 mars 2013, de consentir à la société La Mer Kobus une convention d'occupation temporaire située sur le domaine public concernant un local de 7 m², rue Chocatelle, pour le stockage des conteneurs à déchets liés à son activité professionnelle. Cette convention est consentie, à titre précaire et révocable, pour une période prenant effet à compter du 25 mars

2013 jusqu'au 31 décembre 2013, moyennant le paiement d'une redevance pour occupation du domaine public, établi par mètre carré.

12°) Le 18 mars 2013, de consentir à la société SPARNADIS une convention d'occupation temporaire située sur le domaine public concernant un local de 14,5 m², rue Chocatelle, pour le stockage des conteneurs à déchets liés à son activité professionnelle. Cette convention est consentie, à titre précaire et révocable, pour une période prenant effet à compter du 25 mars 2013 jusqu'au 31 décembre 2013, moyennant le paiement d'une redevance pour occupation du domaine public, établi par mètre carré.

13°) Les 18 mars, et 15 avril 2013, d'accepter l'indemnisation de :

-1 663,42 euros, correspondant à la remise en état d'un feu tricolore sis boulevard de la Motte, endommagé au cours d'un accident de la circulation, le 6 avril 2012.

-238,34 euros, correspondant à la remise en état d'un panneau indicateur, sis à l'angle des rues Louise Auban-Moët et Cours de Provence à Epernay, endommagé au cours d'un accident de la circulation, le 24 février 2013.

-386,54 euros, correspondant à la remise en état d'un panneau de signalisation et d'une barrière de sécurité, sis Place Léon-Bourgeois, endommagés au cours d'un accident de la circulation, le 24 avril 2012.

14°) Le 19 mars 2013, de mettre à la disposition de l'association Entr'Aides, le gymnase Beethoven en vue de l'organisation d'activités sportives destinées à l'ensemble de ses adhérents. Les installations sportives sont mises à disposition à compter de la signature de la convention jusqu'au 30 juin 2013, le montant de la redevance sera établi selon le décompte total des heures d'utilisation des équipements mis à disposition.

15°) Le 21 mars 2013, d'organiser avec l'Association Slam Tribu, un atelier de slam le 10 avril à partir de 14 H 00, et le 12 avril à partir de 18 H 30, à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 704,80 €.

16°) Le 25 mars 2013, de désaffecter des propriétés communales les déchets de matériels informatiques électriques et électroniques récupérés par la société TD3E CONCEPT, pour une durée d'un an à compter de la signature du contrat, et ce, à titre gracieux.

17°) Le 25 mars 2013, de souscrire les services de la société GFI PROGICIELS pour la maintenance du logiciel de gestion « OFEA », le contrat prend effet à compter du 6 décembre 2013 et expire le 31 décembre de l'année en cours, et ce, moyennant la somme de 1666 € H.T. pour l'assistance téléphonique, la maintenance annuelle corrective et évolutive, et les mises à jour annuelles.

18°) Le 25 mars 2013, de consentir à M. BACLE et Mme STEINER une convention d'occupation à titre exceptionnel et transitoire concernant le logement de type IV au 2^{ème} étage dépendant de l'immeuble situé 2, rue d'Anjou, du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014, et ce, moyennant la somme de 520 € par mois.

19°) Le 27 mars 2013, de passer un contrat de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour la réfection de la chaussée et des trottoirs de la rue des Closets et de la rue de la Guadeloupe avec la société LEMOINE INGENIERIE, et ce, moyennant la somme de 2699,13 € T.T.C.

20°) Le 27 mars 2013, de passer un contrat de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé pour l'aménagement de la chaussée, des parkings et des trottoirs et le remplacement de l'éclairage public des allées de Québec et de Montréal avec la société APAVE PARISIENNE, et ce, moyennant la somme de 1040,52 € T.T.C.

21°) Le 28 mars 2013, d'abroger la décision n° 13-4428 en date du 14 février 2013 portant passation de contrat de maintenance des détecteurs antivols électro-magnétiques et des dé-resensibilisateurs des médiathèques centre-ville et Daniel-Rondeau, suite à une erreur matérielle sur le montant T.T.C. Et de conclure un nouveau contrat pour la maintenance des détecteurs antivols électro-magnétiques 3803 et 3502, ainsi que les dé-resensibilisateurs 942 des médiathèques centre-ville et Daniel-Rondeau avec la société 3M, et ce, moyennant la somme de 5348,78 € T.T.C.

22°) Le 28 mars 2013, d'accueillir avec l'association « Lire et Faire Lire », une exposition des œuvres des élèves des écoles, du 6 mai au 31 mai 2013, à la Maison Pour Tous, et ce, à titre gracieux.

23°) Le 28 mars 2013, de confier à l'Office des Sports Epernay Pays de Champagne, l'animation d'activités sportives suivant un planning défini, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2013, renouvelable dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 décembre 2015, et ce, à titre gracieux.

24°) Le 29 mars 2013, de passer l'avenant n°2 au marché maîtrise d'œuvre de la société ARRIA Ingénierie, au bénéfice de la SAS CAP INGELEC, et de prendre un avenant n° 3 afin de modifier le projet de réhabilitation du parking Lalo, et ce, moyennant la somme de 172 005,90 € T.T.C.

25°) Le 4 avril 2013, de conclure un marché concernant les prestations de taille d'arbres avec la S.A.S BENOIT COSSENET, et ce, moyennant la somme de 204 368,89 € T.T.C. Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, renouvelable deux fois par reconduction tacite.

26°) Le 4 avril 2013, de conclure un contrat de maintenance du matériel de marquage routier avec la société AXIMUM Produits de marquage, et ce, moyennant la somme de 5 441,80 € T.T.C. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa notification.

27°) Le 5 avril 2013, d'organiser une exposition avec la société Rêve-Ville qui collabore en mettant des photographies de Feng Hatat à la disposition de la Ville, du 10 avril au 11 mai 2013, à la médiathèque centre-ville, et ce, moyennant la somme de 598,00 € T.T.C.

28°) Le 9 avril 2013, de conclure un marché pour la fourniture, la livraison, l'installation et la maintenance de Tableaux Numériques Interactifs (T.N.I) avec la société QUADRIA, et ce, moyennant la somme de 42 386,24 € T.T.C.

29°) Le 9 avril 2013, de conclure un marché pour la déconstruction de deux bâtiments rue du Moulin Brûlé avec l'entreprise POTHELET, et ce, moyennant la somme de 52 211,38 € T.T.C.

30°) Le 10 avril 2013, de désaffecter des propriétés communales les 3731 livres de la médiathèque centre-ville et les 245 livres de la médiathèque Daniel-Rondeau, dont la liste est consultable à la médiathèque centre-ville et dont l'état de vétusté nécessite leur mise au pilon.

31°) Le 11 avril 2013, de porter modification d'une régie d'avance séjours collectifs familles pour le secteur enfance, jeunesse et famille du centre social et culturel de la Maison Pour Tous en augmentant le montant de l'avance et en prévoyant l'assujettissement à un cautionnement.

32°) Le 11 avril 2013, de conclure un marché pour la réhabilitation du bâtiment Paul-Bert en locaux associatifs et syndicaux avec les entreprises suivantes :

-lot n° 3 : BATIMENT ASSOCIE « charpente bois – bardage bois », et ce, moyennant la somme de 165 580,15 € T.T.C.

-lot n° 4 : SOPREMA ENTREPRISES S.A.S « couverture – bardage métallique », et ce, moyennant la somme de 243 266,40 € T.T.C.

-lot n° 5 : S.A.R.L AFM-LEROY « menuiseries extérieures aluminium », et ce, moyennant la somme de 210 135,44 € T.T.C.

-lot n° 13 : J. QUATREVAUX « enduit sur isolant thermique extérieur », et ce, moyennant la somme de 27 503,57 € T.T.C.

33°) Le 12 avril 2013, de mettre à la disposition du Réseau de Réussite Scolaire, deux salles de l'Ecole Elémentaire CRAYERE, pour l'organisation de l'action « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration », les jeudis de 8 H 45 à 11 H 15 et de 13 H 45 à 14 H 45, pendant toute l'année 2013, hors vacances scolaires, et ce, à titre gracieux.

34°) Le 12 avril 2013, de mettre à la disposition de l'Ecole Elémentaire Chaude Ruelle, une cave sis 16, rue de la Chaude Ruelle à Epernay, afin d'entreposer du matériel pédagogique pour l'année 2012-2013, à compter de la signature de la convention, et ce, à titre gracieux.

35°) Le 15 avril 2013, d'organiser avec l'association July n Dee Dee, un concert du groupe Pass Laverdine, à la médiathèque centre-ville, le 22 juin 2013 à 16 H 00, et ce, moyennant la somme de 400 € T.T.C.

36°) Le 15 avril 2013, d'organiser avec l'association Racont'ART un spectacle de contes « Berribon Berribelle », à la médiathèque Daniel-Rondeau le 8 juin 2013 à 10 H 30, et ce, moyennant la somme de 400 € T.T.C.

37°) Le 15 avril 2013, dans le cadre de la manifestation intitulée « Middelkerke à Epernay » de confier à :

-l'association « Thank you for Coming ASBL », l'organisation d'un spectacle musical intitulé « Boudin et chansons », le 31 mai à 19 H 00 et le 1^{er} juin 2013 à 17 H 00, place Hugues-Plomb, et ce, moyennant la somme de 3 100 € T.T.C.

38°) Le 15 avril 2013, de conclure un accord – cadre pour la fourniture de gaz naturel dans les bâtiments de la Ville et du C.C.A.S d'Epernay avec les entreprises suivantes :

-GDF SUEZ Energie France, TOTAL ENERGIE GAZ, et GAZ DE BORDEAUX.

L'accord-cadre est conclu pour une durée globale de 4 ans à compter de sa notification, résiliable annuellement.

39°) Le 15 avril 2013, de conclure un marché pour l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation de la Ville et du C.C.A.S d'Epernay avec DALKIA France. La dépense engagée se décompose de la manière suivante :

-Prestation P2 « Conduite, maintenance et exploitation des installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de ventilation, traitement d'air et climatisation », et ce, moyennant la somme de 50 377,91 € T.T.C. en offre de base par an et prestation supplémentaire n° 2 d'un montant de 4677,56 € T.T.C.

-Prestation P3 « Gros entretien et renouvellement (GER) des installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, de ventilation, traitement d'air et climatisation », et ce, moyennant la somme de 83 720 € T.T.C. par an.

40°) Le 19 avril 2013, de mettre le broyeur dont la CCEPC et la Ville d'Épernay sont copropriétaires à la disposition de :

- La ville de Cramant, et ce, moyennant la somme de 77 € par an.
- La ville de Cumières, et ce, moyennant la somme de 77 € par an.
- La ville d'Avize, et ce, moyennant la somme de 77 € par an.

41°) Le 19 avril 2013, de consentir à Mme SAVART une nouvelle convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type IV sis 7, allée de la Montagne Pelée, du 1^{er} mai 2013 au 30 juillet 2013, et ce, moyennant la somme de 500 € par mois.

42°) Le 19 avril 2013, de mettre à profit de La Poste, les locaux commerciaux situés 21, 23 et 25 avenue de Middelkerke à Épernay, formant les lots 133, 134 et 137. Cette convention est consentie pour une période qui prendra effet à compter du 1^{er} mai au 30 septembre 2013, et ce, moyennant la somme de 497,06 €. Cette somme sera à régler le 5 mai 2013, compte tenu de la courte durée de la convention.

43°) Le 19 avril 2013, de consentir à Mme DELACROIX une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant le logement de type III de l'immeuble 1, boulevard du Cubry, du 26 avril au 31 mai 2013, et ce, moyennant la somme de 384,00 € par mois.

44°) Le 22 avril 2013, de conclure un avenant n° 1 au lot n° 2 du marché relatif à la création d'un site de restauration scolaire avec l'entreprise BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE, et ce, moyennant la somme de 8381,16 € T.T.C.

45°) Le 23 avril 2013, de conclure un marché pour l'acquisition d'un véhicule hybride et la reprise d'un ancien véhicule immatriculé 513 AXP 51, avec l'entreprise RIESTER EPERNAY, et ce, moyennant la somme de 31 728,86 € T.T.C. Le montant de la recette perçue au titre de la reprise est de 8 500 € nets.

46°) Le 23 avril 2013, de conclure un marché pour la création, conception et mise en œuvre d'un « Son et Lumière » sur la façade du Château Perrier pour « Les Nuits de l'Avenue de Champagne » avec la société LA MAISON PRODUCTION, entre le 13 juillet et le 1^{er} septembre 2013, pour 2 représentations par soir à 22 H 30 et 23 H 00 en juillet et 22 H 00 et 22 H 30 en août et septembre, et ce, moyennant la somme de 144 782,80 € T.T.C.

47°) Le 25 avril 2013, de conclure un marché pour la dératisation et la désinsectisation avec prévention, détection et élimination des nuisibles avec l'entreprise C.A.T. 3D, et ce, moyennant la somme de 6578,00 € T.T.C. Ce marché est conclu pour une période d'un an à compter du 16 juillet 2013, renouvelable trois fois par reconduction tacite.

48°) Le 26 avril 2013, de modifier une régie de recettes pour les droits de place fêtes et animations suite à une réorganisation et un changement de service.

49°) Le 26 avril 2013, d'organiser une exposition d'originaux de planches de BD et de reproductions d'illustrations avec l'auteur Marc LIZANO, du 21 mai au 27 juin 2013, à la médiathèque Daniel-Rondeau, et ce, à titre gracieux. Des rencontres sont proposées le 27 juin 2013 avec trois classes d'Épernay, et ce, moyennant la somme de 621 € T.T.C.

50°) Le 26 avril 2013, d'organiser une exposition de tableaux avec Christelle GILLET, du 18 mai au 7 juin 2013, à la médiathèque centre-ville, et ce, à titre gracieux.

51°) Le 26 avril 2013, de confier à l'auto-entreprise « FAB CROBARD », les animations en atelier « Dessin-BD » ouverts aux enfants de 9 à 13 ans, du 1^{er} mai au 3 juillet 2013, à la salle d'activités de l'Espace Bernon Animation, les mercredis de 14 H 00 à 16 H 00, et ce, moyennant la somme de 50 € par séance de 2 heures.

52°) Le 29 avril 2013, de passer les avenants n° 1 aux lots n° 1, 3 et 5 du marché relatif à la construction d'un vestiaire à la société nautique d'Eprenay avec les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : BEC CONSTRUCTION CHAMPAGNE – pour une plus-value d'un montant de 3938,38 € T.T.C.

Lot n° 3 : ENTREPRISE JANIN – pour une plus-value d'un montant de 883,76 € T.T.C.

Lot n° 5 : E.I. JEROME MORLET – pour une plus-value d'un montant de 806,10 € T.T.C.

53°) Le 29 avril 2013, de conclure un marché subséquent pour la fourniture de gaz naturel dans les bâtiments de la Ville et du C.C.A.S d'Eprenay avec l'entreprise GAZ DE BORDEAUX, et ce, moyennant la somme de 338 771,85 € T.T.C.

54°) Le 30 avril 2013, de mettre à la disposition du Comité de Quartier Nord Ouest, les sanitaires, la cour et le préau de l'école élémentaire Chaude Ruelle, le 31 mai 2013 de 17 H 45 à 22 H 00 et 1^{er} juin 2013 de 9 H 00 à 12 H 00, et ce, à titre gracieux.

55°) Le 30 avril 2013, de mettre à la disposition de l'Association des Parents d'Elèves des écoles VIGNES BLANCHES et SAINTONGE, la cour et les toilettes du bâtiment 1, ainsi que l'accès au courant électrique de l'école élémentaire VIGNES BLANCHES, le 20 mai 2013 de 5 H 00 à 20 H 00, et ce, à titre gracieux.

56°) Les 12, 14, 18, 20, 27 mars 2013, 5, 10, 12,17, et 26 avril 2013 de mettre :

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-M. SANTESSO, du 28 juin à 17 H 00 au 1^{er} juillet 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-M. DESMARETS, du 23 août à 17 H 00 au 26 août 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-M. VILMART, du 5 juillet à 17 H 00 au 8 juillet 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 132 €.

-L'Association Un Travail Pour Tous, du 10 mai à 17 H 00 au 13 mai 2013 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-Mme MARTIN, du 28 juin à 17 H 45 au 1^{er} juillet 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme GRONGNET, du 5 avril à 17 H 45 au 8 avril 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-Mme MORCEAU, du 6 septembre à 17 H 45 au 9 septembre 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 142 €.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-Le Club de Prévention, le jeudi 21 mars 2013 de 16 H 00 à minuit, pour l'organisation d'un « rendez-vous citoyen », et ce, à titre gracieux.

-Mme LAUTOA, du 19 juillet à 18 H 00 au 22 juillet 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-Melle LECOMTE et M. CAUTRUPT, du 5 juillet à 18 H 00 au 8 juillet 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-Le Club de Prévention, le 28 mai 2013 de 17 H 00 à minuit pour l'organisation d'une assemblée générale, et ce, à titre gracieux.

-le Centre National des Indépendants et des Paysans de la Marne, le 12 avril 2013, de 14 H 00 à minuit, et ce, moyennant la somme de 116 €.

-Melle PINTO, du 16 août à 18 H 00 au 19 août 2013 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 265 €.

-Pôle Emploi, les 14 et 15 mai et 7 juin 2013, de 9 H 00 à 12 H 00, pour l'organisation d'un atelier emploi et Job dating, et ce, à titre gracieux.

-la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-Melle MELI, représentant LA Mission Locale, le jeudi 14 mars 2013, de 14 H 00 à 17 H 00, pour l'organisation d'une présentation du programme « parrainage », et ce, à titre gracieux.

-La Mutuelle Sociale Agricole, les jeudi 28 avril, 16 mai et 20 juin 2013, de 14 H 00 à 16 H 30, et ce, moyennant la somme de 200 €.

-La Confédération Nationale du Logement, le 25 avril 2013, de 18 H 00 à 23 H 00, et ce, moyennant la somme de 200 €.

-l'Association Culturelle des Turcs d'Épernay, les samedi 6 avril, 11 mai, 8 juin et 6 juillet 2013, de 19 H 00 à 21 H 00, et le samedi 4 mai 2013 de 13 H 00 à 17 H 00, et ce, moyennant la somme de 200 €.

-l'Association La Maison de l'Enfant, le lundi 13 mai 2013, de 17 H 00 à 22 H 00 et le vendredi 31 mai 2013, de 17 H 00 à 22 H 00, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de la Maison Pour Tous, à la disposition de :

-le « PEPS-UTEP » Auban Moët Hôpital, les mercredis de 14 H 00 à 16 H 00, suivant un calendrier élaboré, jusqu'au 30 juin 2013, et ce, à titre gracieux.

-les locaux de l'Espace Bernon Animation, à la disposition de :

-l'Association « 2000 WATTS », les mercredis de 18 H 00 à 20 H 00, en périodes scolaires et petites vacances scolaires, jusqu'au 30 juin 2013, et ce, à titre gracieux, renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an, et ce, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 30 juin 2016.

-« NODOAS NEGRAS », les samedis de 16 H 00 à 19 H 00, jusqu'au 31 août 2013, et ce, à titre gracieux. renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an, et ce, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 août 2016.

-l'Association Culturelle des Turcs d'Épernay, les mercredis de 14 H 00 à 18 H 00, en périodes scolaires et petites vacances scolaires, jusqu'au 1^{er} mai 2013.

-Groupe MASTAH WOLFY, uniquement le studio, les mardis de 13 H 30 à 16 H 30, et ce, à titre gracieux. Renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an, et ce, dans la limite de deux fois, soit jusqu'au 31 Août 2016.

-la grande salle du Théâtre Gabrielle-Dorziat, à la disposition de :

-l'association « l'Arabesque », le 22 juin 2013, pour l'organisation d'un gala de danse, et ce, moyennant la somme de 860 € T.T.C.

-« l'association Sportive et Culturelle d'Épernay », le 15 et 16 juin 2013, et ce, moyennant la somme de 1720 € T.T.C.

-l'association « Génération Danse », le 29 juin 2013, et ce, moyennant la somme de 860 € T.T.C.

-la « Société Philharmonique de Champagne », le 2 juin 2013, et ce, moyennant la somme de 860 € T.T.C.

-un bureau de permanence de la Maison des Associations, à la disposition de :

-« l'Association Alcool, Ecoute, Joie et Santé », les lundis de 18 H 00 à 20 H 00, à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2013, et ce, moyennant la somme de 40 €.

57°) Les 12, 20, 25, 29 mars, 10, 15, 17, 26 et 30 avril 2013 d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 4469 à 4478, 4538 à 4539, 4541 à 4542, 4553 à 4556, 4567 à 4572, 4582, 4593 à 4598, 4613 à 4618, et 4635 aux cimetières Nord et La Villa.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 17.05.2013 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services